

MUNICIPALITÉ DE

Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION DU BUDGET 2026
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Anne-Claire Robert,
Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tiendra une séance extraordinaire le 15 décembre 2025 à 19 h 30, au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel à Sainte-Anne-des-Lacs pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations (PTI) pour les années 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Que le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 5 décembre 2025.



Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière